



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 septembre 2025 à 19h00** - Date de convocation : **18 septembre 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. DESCHAMPS (pouvoir à C. GLEIZES), Christian GUION (pouvoir à M. WECKSTEIN), Lionel LOCHON (pouvoir à M-M. MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à P. MAINGUY)

**PROJET D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE DE LA COMMUNE PAR L'ANCT –
DL38/2025**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Elle favorise notamment le développement des usages et des services numériques dans les territoires.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement des collectivités sélectionnées pour

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire
- Formuler les préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

M. le Maire propose de participer à ce dispositif entièrement financé par l'ANCT.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'opération
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

